

CHIRURGIE D'UN JOUR

Ce centre regroupe certaines activités relatives à la chirurgie d'un jour. La chirurgie d'un jour est un ensemble d'activités structurées et organisées pour des interventions chirurgicales reposant sur des protocoles pré et postopératoires et qui sont destinées à des usagers **inscrits** qui reçoivent leur congé le jour même de l'intervention.

Il est à noter que les procédures endoscopiques et toute la chirurgie mineure pratiquée en clinique externe, au bloc opératoire ou ailleurs ne sont pas comptabilisées en chirurgie d'un jour. Ces coûts sont imputés au centre d'activités où ces dernières ont été réalisées.

MODALITÉS

Le déroulement de la chirurgie d'un jour se subdivise en trois phases d'intervention auprès de l'usager. Les paragraphes qui suivent reprennent ces phases et vous indiquent l'imputation des coûts correspondants qui peuvent être, soit à ce centre d'activités ou à un autre centre.

1. Phase préopératoire

- a) L'évaluation préopératoire de l'usager est faite sur une base externe, selon le protocole établi par le centre hospitalier. Ces coûts sont imputés au sous-centre d'activités 6302 - Consultations externes spécialisées ou au centre d'activités 6070 - Chirurgie d'un jour.
- b) L'usager se présente le jour même de son intervention en chirurgie d'un jour. Ces coûts sont imputés au centre d'activités 6070 - Chirurgie d'un jour.

2. Phase opératoire ou peropératoire

L'intervention chirurgicale se fait sous anesthésie générale, régionale ou locale; elle exige l'usage d'une salle d'opération et, habituellement la présence d'un anesthésiste responsable. Ces coûts sont imputés au centre d'activités 6260 - Bloc opératoire. En effet, le centre d'activités "bloc opératoire" regroupe les coûts relatifs à toutes les salles d'opération du bloc opératoire de l'établissement et ceux des autres salles ayant un programme d'interventions (liste opératoire).

3. Phase postopératoire

- a) *La phase postopératoire immédiate se fait sous surveillance professionnelle en salle de réveil et sous la responsabilité de l'anesthésiste et des infirmières. Ces coûts sont imputés au centre d'activités 6260 - Bloc opératoire.*
- b) *La phase postopératoire subséquente se déroule en salle d'observation sous surveillance professionnelle d'infirmières, selon le protocole établi et ce, jusqu'au congé de l'usager du centre hospitalier. Ces coûts sont imputés au centre d'activités 6070 - Chirurgie d'un jour.*

Par ailleurs, dans certains centres hospitaliers, l'ensemble de la phase postopératoire peut se faire dans un même lieu. Ces coûts sont imputés aux centres d'activités 6070 - Chirurgie d'un jour et 6260 - Bloc opératoire.

ACTIVITÉS

- Accueil
- Dispensation des soins infirmiers
- Notation au dossier
- Déplacement interne des usagers
- Secrétariat

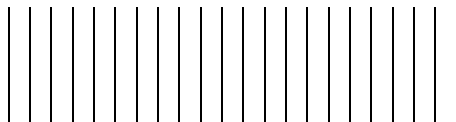
COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
 - . instruments et petit matériel
 - . fournitures médicales et chirurgicales
 - . papeterie, impression et articles de bureau
 - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
 - . location d'équipement
 - . fournitures et charges diverses



Notes:

- 1) *Les coûts des soins infirmiers se rapportant aux usagers de la chirurgie d'un jour doivent être imputés à ce centre d'activités (6070) même s'ils sont traités dans des lits dressés.*
 - 2) *Les coûts des fournitures de lingerie et de literie jetables doivent être imputés au centre d'activités 7600 - Buanderie et lingerie.*
-

UNITÉ DE MESURE B) *L'utilisateur*

Définition et relevé

On compte une unité de mesure par usager ayant reçu des soins de chirurgie d'un jour et pour lequel un abrégé admission/sortie doit être transmis au fichier Med-Écho.

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement, au minimum, les informations suivantes:

Le numéro ou le nom de l'utilisateur

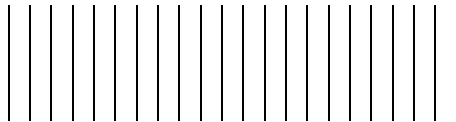
La date de la présence

Le nombre d'utilisateurs selon la responsabilité de paiement

La signature du responsable

Notes:

- 1) *Aucune unité de mesure ne doit être relevé lorsque l'utilisateur ne se présente pas et alors aucune donnée ne doit être transmise au fichier Med-Écho.*
- 2) *Une unité de mesure doit être comptée lorsqu'un usager se présente même s'il n'est pas opéré. Dans ce dernier cas, un abrégé admission/sortie doit être transmis au fichier Med-Écho.*



6070

CHIRURGIE D'UN JOUR

- 3) *Un usager doit être relevé même lorsque la CDJ est suivie d'une admission; par exemple, pour des raisons liées à une complication ou à de la surveillance.*
 - 4) *Aucune admission et aucun jour-présence ne doivent être calculés aux unités de soins 6050.*
 - 5) *Aucune unité de mesure attribuable aux ventes de services n'est recueillie en B).*
-

CH

Mise en vigueur le :
95-04-01

Révisé le :
02-04-01

Volume
01

Chapitre
04

Page
04